Reconduction de l'accord de pêche entre le Maroc et l'UE pour une durée de 4 ans

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 28-02-2011 20:46:34

Le Maroc et l'Union Européenne se sont mis d'accord pour reconduire l'accord de partenariat de pêche, en vigueur depuis mars 2007, pour une durée de 4 ans jusqu'en 2015, indique un communiqué du ministère de la Pêche maritime.

En parallèle, les deux parties ont également paraphé à Rabat au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, le 25 février 2011, le nouveau protocole de pêche lié à l'Accord, ajoute la même source.

L'accord de pêche établit, entre autres, les principes, règles et procédures régissant la coopération économique, financière, technique et scientifique, les conditions d'accès des navires communautaires aux zones de pêche marocaines, les modalités de contrôle des pêches dans les zones de pêche marocaines et les partenariats entre entreprises.

Cet accord constitue le socle de la relation entre l'UE et le Maroc dans le secteur de la Pêche. Cette reconduction témoigne de l'intérêt des deux parties à disposer d'un cadre de coopération dans le domaine halieutique sur la base d'objectifs convergents de préservation de la ressource halieutique et la durabilité de son exploitation, ajoute la même source.

Les deux parties se sont, par ailleurs, entendues sur la reconduction pour une année du protocole lié à l'accord qui permet de gérer l'accès des navires communautaires aux pêcheries marocaines et la contribution de l'Union Européenne pour le soutien du secteur de la Pêche au Maroc.

La reconduction pour un an de ce protocole permettra de continuer les discussions en vue d'améliorer le potentiel de coopération offert par l'Accord, et de l'adapter aux orientations stratégiques et aux projets mis en Âoeuvres par le Plan Halieutis.

En effet, le Maroc dispose aujourd'hui d'une vision claire de sa stratégie halieutique avec des objectifs visant une pêche durable et compétitive valorisant le patrimoine halieutique marocain, et faisant du secteur un véritable moteur de croissance de l'économie marocaine avec une augmentation significative du PIB sectoriel d'ici 2020.

De nombreux chantiers sont aujourd'hui lancés par le Département de la pêche maritime, dont certains ont un impact sectoriel structurant comme la Gestion des Ports de Pêche par un global operator, la généralisation des plans d'aménagement des pêcheries avec un taux de réalisation atteint à ce jour de 60%, la généralisation de l'utilisation de caisses en plastique en vue de mieux préserver et valoriser les captures de pêche, et la création de pôles de compétitivité couvrant l'ensemble du littoral national.

Le Maroc est également résolument engagé dans des projets internationaux ambitieux et à très fort

impact comme l'éradication des filets maillants dérivants et la prévention contre la pêche illicite.

L'Accord de partenariat et de pêche ainsi que le protocole ont été reconduits dans les mêmes conditions que ceux ayant expiré le 27 février 2011.
MAPF